

MISE EN PLACE DE QUALIOPI



PROGRAMME

Contexte

- Cadre réglementaire
- Présentation QUALIOPI

Analyse du référentiel national qualité

- Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
- Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations
- Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
- Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
- Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
- Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Fonctionnement de la certification

- Déroulement de l'audit
- Cycle de certification QUALIOPI

* Enregistré sous le numéro 32620300362. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Renseignements et inscriptions

Antoine PEPIN - Responsable Commercial

Email : apepin@cqmplus.com – Tél : 03.91.80.02.58 – Mobile : 06.73.90.10.97